



Schedule "A" – By-law 2013-
Annexe « A » --- Règlement 2013-

Purpose

To establish the guidelines under which the Township of Champlain will work to reduce its energy consumption.

Commitment

The Township of Champlain will make all reasonable efforts to develop and implement an energy management plan to reduce its impact on the environment.

Vision

The Township of Champlain's vision is to be an environmentally sustainable community. To this end it is looking at reducing its total energy consumption and mitigate costs through the wise use of energy. Wherever possible, the Township will endeavor to increase the awareness and understanding of energy management within the Corporation.

Goals

The Township of Champlain goals in energy management are as follows:

- reduce its costs through direct and indirect energy savings.
- reduce the environmental impact of the Township's operations
- provide guidance necessary for the adoption of a culture of sustainability throughout the community.

Objectives

The objectives of the Township are:

- to improve the management of the Township's energy consumption
- to set conservation targets for energy reduction
- to improve its understanding of energy consumption
- to reduce the Township's carbon footprint on the environment.

Objectif

Établir des lignes directrices grâce auxquelles le canton de Champlain s'emploiera à réduire sa consommation d'énergie.

Engagement

Le canton de Champlain s'engage à déployer tous les efforts raisonnables afin de mettre au point et de mettre en oeuvre un plan de gestion énergétique afin de réduire son impact sur l'environnement.

Vision

La vision du canton de Champlain, c'est de devenir une communauté de développement durable. Conséquemment, elle explore les façons de réduire sa consommation totale d'énergie et de contenir les coûts en l'utilisant judicieusement. Lorsque possible, le Canton s'emploiera à sensibiliser et à faire comprendre les bénéfices de la gestion énergétique au sein de la Corporation.

Buts

Les buts du canton de Champlain en matière de gestion énergétique vont comme suit :

- réduire ses coûts par le biais d'économies énergétiques directes et indirectes.
- réduire l'impact environnemental des opérations du Canton.
- offrir les conseils nécessaires au passage vers une culture de développement durable au sein de la communauté.

Objectifs

Les objectifs du Canton consistent à :

- améliorer la gestion de la consommation énergétique de la Municipalité
- fixer des cibles de réduction de consommation énergétique
- améliorer la compréhension générale de ce en quoi consiste la consommation énergétique
- réduire l'empreinte de carbone du Canton sur l'environnement.



Targets

The key to a successful long term conservation vision is a strong Energy Policy, with measurable and achievable targets.

This policy calls for targeted energy reductions in energy usable of the Township owned facilities and operations of:

- 1.5% reduction of energy per year for the next three years

2011 will be established as the Township's base year that energy reduction results will be measured against.

Acknowledgment and Agreement

I, _____, acknowledge that I have read and understand the Energy Management Policy of the Township of Champlain.

Name

Signature

Date

Witness

Cibles

La clé du succès d'une vision à longue échéance, c'est une politique énergétique qui soit forte et dont les cibles sont mesurables et atteignables.

Cette politique vise des réductions énergétiques des installations et opérations du Canton de l'ordre de :

- une réduction annuelle de 1,5 % de la consommation énergétique au cours des trois prochaines années

2011 deviendra l'année de base à partir de laquelle seront mesurés les résultats d'une réduction de consommation énergétique.

Reconnaissance et entente

Je, _____, reconnais que j'ai lu et que je comprends la Politique énergétique du canton de Champlain.

Nom

Signature

Date

Témoïn